

# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

## TRAVAUX

### AMENAGEMENT DE VOIRIE AVENUE DE SAINT DISDILLE – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT 1 « TERRASSEMENT ET FONDATION DE CHAUSSEE »

Par délibération du 21 février 2022, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de voirie, constituant la 4<sup>ème</sup> tranche de l'aménagement de l'avenue Saint-Disdille, avec les entreprises suivantes :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montants en € HT</b>
Lot 1 : Terrassement et fondation de chaussée	EMC TP (74500 EVIAN)	395 348,84
Lot 2 : Assises et revêtements des chaussées et trottoirs	COLAS (74550 PERRIGNIER)	268 363,18

La maîtrise d'œuvre de conception et de suivi d'exécution de ces travaux est assurée, en régie, par les services techniques municipaux.

Les travaux, qui ont débuté le 1<sup>er</sup> mars 2022, sont en cours.

Il s'est avéré que la présence de réseaux de téléphonie existants enterrés sur toute la longueur du chantier à une profondeur insuffisante, non précisée dans les plans fournis par Orange, ainsi que l'approfondissement partiellement insuffisant des réseaux gaz effectué par GRDF préalablement aux travaux d'aménagement de voirie, impliquent :

- 1) La modification des moyens de terrassement de la plateforme : terrassement en 3 phases (au lieu d'une seule), de part et d'autre des réseaux qui ne sont pas assez profonds et ensuite au droit de ces réseaux ;
- 2) La réalisation de fouilles à la main et à l'aspiratrice aux abords immédiats des réseaux à enfouir ;
- 3) La création d'un nouveau massif de pose et d'enrobage des canalisations télécom et gaz approfondies, à la fois pour les réseaux et pour les branchements des particuliers à ces réseaux.

La mobilisation d'équipes supplémentaires pour effectuer ces tâches permettra de respecter le délai contractuel d'exécution de 4 mois et d'achever tous les travaux à la date prévue initialement, soit le 29 juillet 2022.

Le montant de la plus-value de ces travaux supplémentaires est fixé à 52 006,18 € HT, portant le montant du marché à 447 355,02 € HT, ce qui correspond à une augmentation de + 13,15 %.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant n°1 au marché de « terrassement et fondation de chaussée ».

----- Fin du document -----